



CONTEXTE DE LA FORMATION

Les textes de la nouvelle réglementation énergétique et environnementale sont désormais applicables pour les bâtiments résidentiels. Si le calcul énergétique diffère peu de la réglementation RT 2012, il en est tout autrement du calcul des indicateurs environnementaux.

L'impact carbone lié à l'exploitation du bâtiment ne pose aucune difficulté. En revanche, le calcul de l'impact carbone de la construction elle-même cache une redistribution du rôle des acteurs de la maîtrise d'œuvre qui aura des conséquences positives ou négatives pour les architectes. En effet, le calcul environnemental confèrera à l'acteur en charge de celui-ci un pouvoir évident sur la maîtrise des projets.

Si les architectes veulent conserver cette maîtrise, il est essentiel qu'ils connaissent le mode de calcul de cet indicateur, soit pour réaliser le calcul eux-mêmes, soit en le déléguant à un partenaire de conception. Dans ce cas, il conviendra de définir collégialement une méthode de conception efficace préalable indispensable à la détermination d'une juste répartition des missions et de leurs coûts entre les acteurs sans qu'aucune entité de maîtrise d'œuvre n'en fasse les frais.

Éminemment pragmatique, la formation aborde à travers des exercices individuels et en groupes le processus de conception et son efficacité, depuis l'éventualité d'une mission jusqu'à l'achèvement des travaux.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les grandes lignes qui sous-tendent la RE 2020 et les aspects susceptibles de modifier les pratiques
- Connaître le détail du calcul de l'impact carbone des composants de façon à pouvoir mesurer l'intérêt de l'agence de le réaliser
- Sensibiliser les participants aux modifications organisationnelles et contractuelles de l'équipe de maîtrise d'œuvre ainsi qu'aux précautions contractuelles avec le maître d'ouvrage.

FORMATEURS:

JACQUES ALLIER CONSULTANT EN
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

TARIF : 760€ HT

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation :

- QCM
- Etude de cas
- Expose
- Mémoire

PUBLIC CIBLE : ARCHITECTES ET ACTEURS DU CADRE DE VIE

PRÉREQUIS : AUCUN

JOURNÉES / HEURES :
2 jours - 14 heures
Horaires : 9h-17h30

LE PLUS DE LA FORMATION :

La formation répond en partie aux connaissances mentionnées sur le « référentiel des compétences attendues d'un architecte relatives à la performance énergétique et la qualité environnementale du cadre bâti »

DOCUMENTS FOURNIS :

L'ensemble des présentations avec divers documents complémentaires au format pdf remis sur mémoire USB ou téléchargeables.

CONTROLE DES ACQUIS :

Contrôle permanent lors du déroulement de la formation et au cours d'exercice

PROGRAMME DE LA FORMATION JOURNEE 1



Présentation des objectifs et des participants

- Présentations réciproques des participants et du formateur et recueil des attentes
- Présentation de la formation

1. Généralités et aspects énergétiques

- Objectif : Connaître les nouveautés de la RE 2020 par rapport à la réglementation précédente. En déceler les risques en vue d'anticiper les évolutions nécessaires des pratiques.
- Les textes applicables
- Exigences énergétiques
- Zooms divers

2. Aspects environnementaux

- Objectif : Connaître plus spécifiquement les nouveaux indicateurs environnementaux d'une opération. En déceler les risques en vue d'anticiper les évolutions nécessaires des pratiques.
- Généralités sur l'ACV
- ACV et RE 2020
- Base INIES et FDES / PEP
- Le Calcul ACV concrètement (avec présentation de la saisie d'un projet. avec logiciel Elodie)

3. Interrogations

- Objectif : Identifier les risques générés par la RE 2020 susceptibles d'impacter les aspects organisationnels, économiques et contractuels des missions et conditions d'exercice de maîtrise d'œuvre.
- Généralités
- Aspects organisationnels
- Aspects économiques
- Aspects contractuels

PROGRAMME DE LA FORMATION JOURNÉE 2

La journée 2 se caractérise par de nombreux exercices d'application et de réflexion.

4. Spécifications et contrôles de la conformité des travaux

- Objectif : Connaître les obligations relatives au respect des exigences énergétiques et environnementales lors de l'achèvement des travaux pour déterminer les mesures adéquates à prendre... lors du DCE
- Obligations et justificatifs à fournir à l'achèvement des travaux
- Conditions nécessaires à une conformité réglementaire énergétique et environnementale (exercice)
- Clauses techniques et administratives à incorporer dans les DCE

5. Stratégie de projet du contrat signé au DCE

- Objectif : Savoir co-construire une méthodologie de conception pour satisfaire du premier coup aux obligations énergétiques et environnementales RE2020 dans une stratégie de projet.
- Attestation à fournir lors du dépôt de permis de construire
- Les acteurs et leurs rôles
- Exercice d'organisation

6. Précautions contractuelles (de la potentialité d'un projet à la signature du contrat)

- Objectif : Savoir appréhender les outils, notamment contractuels, permettant de minimiser les risques de la RE2020.
- Risques et solutions avec le maître d'ouvrage (exercice)
- Risques et solutions entre les co ou sous-traitants
- Exemples de clauses et d'outils contractuels

Conclusions de la formation

Reprise des attentes formulées en début de formation et tour de table interrogatif sur le ressenti de chaque participant.

Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation.
Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO.
Profitez de cette nouvelle année pour vous mettre à jour et établir votre plan de rattrapage.